

ENJEU 1
MORPHOLOGIE – ECOLOGIE : RESTAURATION DES
MILIEUX AQUATIQUES

VOLET A : LUTTE CONTRE L'EROSION ET
L'ENSABLEMENT PAR LA RESTAURATION ET
ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DU COURS D'EAU

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet A	Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et entretien des berges et du lit du cours d'eau	OBJECTIF A1	Reconstitution de la ripisylve
Fiche Action n° A1-1	RESTAURER LA RIPISYLVE		

Constat / Problématique	La destruction des bandes boisées en bordure de cours d'eau ne permet plus d'assurer la fonction de protection des berges et ne limite plus l'accès au bétail ce qui accentue le problème d'érosion et ne peut plus assurer le rôle de capteur des polluants.
Cible	Zones où la ripisylve est absente ou très dégradée du bassin versant Sédelle-Cazine-Brézentine

Description de l'action		Calendrier
<u>Plantation de ripisylve :</u> La plantation de ripisylves concerne les secteurs où la tenue mécanique des berges est très dégradée. Des arbres sont plantés le long du cours d'eau tous les 10 m en quinconce dans les zones de ripisylves éparées. Les essences choisies sont des essences locales (saules, aulne) qui favorisent un développement racinaire afin de maintenir la berge. <u>Restauration de la ripisylve :</u> - Etablir un programme de restauration des cours d'eau (années n-1) - Effectuer le contrôle de terrain avant chaque programmation - Les travaux de réalisation sont exécutés par une entreprise - Effectuer un suivi avant et après les travaux - Faire une réception de travaux détaillée		Année 1 à 5
Objectifs Chiffrés	<u>Cours d'eau principaux :</u> Plantation : 4 400 ml (S) et 400 ml (B)	<u>Affluents :</u> Plantation : 7 043 ml (S), 1 250 ml (B) et 4 316 ml (C)

Priorité	1	
Indicateurs de réalisation de l'action	Mètres linéaires sans ripisylves ou très éparées : Mètres linéaires plantées :	
Faisabilité / acceptabilité	Concertation avec les propriétaires fonciers ou exploitants	
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Cellule ASTER CG 23, Fédération de la Pêche de la Creuse	
Engagements des partenaires financiers	50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne (masse d'eau Sédelle) et 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne (masse d'eau Brézentine) 20 % Région Limousin	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou exploitants	
Coût prévisionnel TTC	<u>Cours d'eau principaux :</u> - Plantation : 11 400 €	<u>Affluents :</u> - Plantation : 30 800 €

Enjeu	Morphologie –Écologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet A	Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et entretien des berges et du lit du cours d'eau	OBJECTIF A1	Reconstitution de la ripisylve
Fiche Action n° A1-2	METTRE EN DEFENS LES BERGES		

Constat / Problématique	La destruction des bandes boisées en bordure de cours d'eau ne permet plus d'assurer la fonction de protection des berges et ne limite plus l'accès au bétail. Le problème d'érosion est accentué.
Cible	Zones où la ripisylve est absente ou très dégradée du bassin versant Sédelle-Cazine-Brézentine

Description de l'action		Calendrier
<p><u>Mise en défens des berges :</u> Dans les zones où la ripisylve est absente il est préconisé la mise en défens des berges c'est-à-dire la mise en place d'une clôture de chaque côté du cours d'eau à 5 m de la berge. Pour les cours d'eau principaux la mise en défens des berges concerne 7 500 mètres linéaires et pour les affluents 58 500 mètres linéaires.</p> <p><u>Restauration de la ripisylve :</u> - Etablir un programme de restauration des cours d'eau (années n-1) - Avant chaque programmation effectuer le contrôle de terrain envisagé pour l'année en cours, avant chaque programmation, - Les travaux de réalisation sont exécutés par une entreprise - Effectuer un suivi avant et après les travaux - Faire une réception de travaux détaillée</p>		Année 1 à 5
Objectifs Chiffrés	<u>Cours d'eau principaux :</u> Mise en défens : 5 500 ml (S), 1 200 ml (B) et 800 ml (C)	<u>Affluents :</u> Mise en Défens : 29 925 ml (S) dont 8 552 ml en année 1, 13 385 ml (B) dont 9435 ml en année 2 et 15 233 ml (C) dont 7 908 ml en année 3

Priorité	1	
Indicateurs de réalisation de l'action	Mètres linéaires sans ripisylves ou très éparses : Mètres linéaires mises en défens :	
Faisabilité / acceptabilité	Concertation avec les propriétaires fonciers ou exploitants	
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Cellule ASTER CG 23, Fédération de la Pêche de la Creuse	
Engagements des partenaires financiers	50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne (masse d'eau Sédelle) et 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne (masse d'eau Brézentine) 20 % Région Limousin	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou exploitants	
Coût prévisionnel TTC	<u>Cours d'eau principaux :</u> - Mise en défens des berges : 51 100 €	<u>Affluents :</u> - Mise en défens des berges : 306 436 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet A	Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et entretien des berges et du lit du cours d'eau	OBJECTIF A1	Reconstitution de la ripisylve
Fiche Action n° A1-3	ENTRETIEN DE RIPISYLVES		

Constat / Problématique	Les berges et la ripisylve des cours d'eau ne sont plus entretenues par les propriétaires riverains.
Cible	Tous les cours d'eau et affluents du bassin versant du SIASEBRE

Description de l'action		Calendrier
<p><u>Méthodologie de l'action :</u> L'entretien mécanique léger s'effectue selon les techniques mentionnées dans le dossier de travaux fournis avec le dossier d'appel d'offre de marché. Les techniques employées concernent essentiellement des interventions sur la végétation de la ripisylve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage sélectif afin de favoriser la biodiversité ainsi que des essences stabilisatrices de berges, - Abattage et recape des arbres sénescents, affouillés et penchés, - Nettoyage sélectif des branches favorisant l'accrochage des macro-déchets, - Balivage sur une bande de 3 mètres au niveau des secteurs fréquentés par les usagers, - Débroussaillage des foyers de Renouée du Japon pour en limiter l'expansion. <p>L'ensemble des travaux est réalisé avec des méthodes respectueuses de l'environnement. Il est recommandé la conservation maximale de la végétation qui joue un rôle primordial dans la protection contre l'érosion.</p> <p>Les zones endommagées par les événements exceptionnels sur les linéaires principaux des cours d'eau et les affluents sont prises en compte avant le programme annuel d'entretien.</p> <p>Les zones concernées par l'entretien sont les suivantes :</p>		Année 1 à 5
<p><u>Sur les cours d'eau principaux :</u> Le bilan du Contrat Restauration Entretien met en évidence que 1 700 ml sont concernés par un entretien de ripisylve et 12 embâcles sont à enlever en année 1 et 2.</p>	<p><u>Sur les affluents :</u> Sédelle : 19 zones sont concernées Cazine : 10 zones sont concernées Brézentine : 5 zones sont concernées</p>	
<p>Objectifs chiffrés</p> <p>Cours d'eau principaux : Sédelle (1000 ml), Brézentine (700 ml) Affluents : Sédelle (7 407 ml), Brézentine (5 533,5 ml), Cazine (4 559,5 ml)</p>		

Priorité	2
Indicateurs de réalisation de l'action	Total des mètres linéaires de ripisylves à entretenir sur le bassin versant : Mètres linéaires entretenues sur les cours principaux : Mètres linéaires entretenues sur les affluents :
Faisabilité / acceptabilité	Obtenir l'accord des propriétaires
Appuis techniques possibles	Cellule ASTER CG 23, Fédération de la Pêche de la Creuse, ONEMA.
Engagements des partenaires financiers	Agence de l'eau Loire-Bretagne (30 %)
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel	Cours d'eau principaux : 11 400 € Affluents : 52 700 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet A	Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et entretien des berges et du lit du cours d'eau	OBJECTIF A2	Restriction de l'accès du bétail au cours d'eau
Fiche Action n° A2-1	AMENAGER DES POINTS D'ABREUUREMENT		

Constat / Problématique	Destruction de berges, colmatage du lit du cours d'eau et pollution fécale
Cible	Territoire du SIASEBRE « zones d'action »

Description de l'action		Calendrier
Mise en place d'un abreuvoir : <ol style="list-style-type: none"> Les différentes techniques d'abreuvement : <ul style="list-style-type: none"> Pompe à museau : 250 € Alimentation gravitaire : 850 € Descente aménagée dans le cours d'eau : 1 000 € Energie solaire : 3 000 € Vase communicant : 1 000 € Concertation étroite avec le propriétaire ou l'exploitant Choisir la plus adaptée Créer l'abreuvoir 	MAE aménagement de Mare ou plan d'eau existant en point d'abreuvement : <ol style="list-style-type: none"> Déterminer les mares et plans d'eau où l'opération est possible (année 1) Sensibiliser l'exploitant à cette démarche (année 1 à 4) Proposer les différents types d'abreuvoir : <ul style="list-style-type: none"> la pompe à museau l'alimentation gravitaire la descente aménagée Aménager la mare ou le plan d'eau à l'abreuvement du bétail 85 € / mare ou plan d'eau 	Année 1 à 5
<p><i>A chaque aménagement d'abreuvoir l'accès au cours d'eau est limité par une clôture le long de la berge, le coût de la clôture (fournir + posée) est de 3,6 €/ml</i></p> <p><i>Les abreuvoirs mis en place en années 1 et 2 sont les zones où il y a eu un effondrement de berges à cause des piétinements d'animaux. Soit 10 abreuvoirs sur les cours d'eau principaux et 18 abreuvoirs sur les affluents.</i></p>		
Objectifs chiffrés	Cours d'eau principaux : 28 abreuvoirs Sédelle : 14 abreuvoirs (dont 7 en priorité 1) Cazine : 6 abreuvoirs Brézentine : 8 abreuvoirs (dont 3 en priorité 1)	Affluents : 46 abreuvoirs à aménager Sédelle : 18 abreuvoirs (dont 7 en priorité 1) Cazine : 17 abreuvoirs (dont 5 en priorité 1) Brézentine : 11 abreuvoirs (dont 6 en priorité 1)

Priorité	1 à 3
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre d'abreuvoirs nécessaires sur le territoire : Nombre d'abreuvoirs aménagés : Nombre de pompes à museau : Nombre d'accès direct au cours d'eau : Nombre d'abreuvoir d'un autre type :
Faisabilité / acceptabilité	Volontariat de l'exploitation
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Cellule ASTER CG 23, Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	30 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20 % Région Limousin
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou exploitant
Coût prévisionnel	66 600 €

Volet B : Restauration de la morphologie des cours
d'eau et de la continuité piscicole

Enjeu	Morphologie –Écologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B1	Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs
Fiche Action n° B1-1	AMENAGER DES DERIVATIONS D'ETANGS		

Constat / Problématique	49 étangs sont en barrage de cours d'eau
Cible	Les 49 étangs du bassin versant faisant barrage au cours d'eau

Description de l'action	Calendrier	
Méthodologie de l'action : Sur le territoire du SIASEBRE 49 étangs sont inventoriés en barrage de cours d'eau. Les propriétaires sont contactés et rencontrés. Il est proposé un effacement de leur plan d'eau. Si l'étang à une réelle fonction un aménagement est suggéré. Il permet de limiter l'impact de l'étang sur le milieu et de retrouver la continuité piscicole. Le coût pour aménager une dérivation est d'environ 2 500 €	Année 1 à 5	
Objectifs chiffrés	<u>Sur les cours principaux :</u> - Cazine : 3 - Brézentine : 2	<u>Sur les affluents :</u> - Sédelle : 28 - Cazine : 6 - Brézentine : 10

Priorité	1 à 3
Indicateur de réalisation de l'action	Nombre des propriétaires contactés : Nombre des propriétaires rencontrés : Nombres de propriétaires touchés par l'information : Nombre d'étangs aménagés : Nombre d'étangs effacés :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires d'étangs à faire l'aménagement de la dérivation et validation ONEMA
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA
Engagements des partenaires financiers	15 % (HT) Conseil Général de la Creuse
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou propriétaires de l'étang
Coût prévisionnel TTC	122 500 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B2	Restauration de la dynamique fluviale
Fiche Action n° B2-1	RENATURER LE LIT MINEUR		

Constat / Problématique	Des travaux effectués sur le milieu ont dégradé les berges et le lit du cours d'eau
Cible	Cours d'eau du bassin versant Sédelle-Cazine-Brézentine

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action : Des linéaires ont subi des dégradations ou des pressions importantes pendant de longues durées.</p> <p>La reconstitution du lit mineur est généralement effectuée avec des blocs de pierres, des graviers et du sable.</p> <p>La granulométrie des matériaux apportés est compatible avec les caractéristiques hydrauliques du cours d'eau. Les matériaux apportés ne doivent pas être remis en mouvement par des forts débits. La pente globale du site doit être respectée pour ne pas créer de discontinuité.</p> <p>Ces travaux s'accompagnent souvent d'une reconstitution ou d'une stabilisation des berges.</p>	Année 4 à 5
Objectifs chiffrés	Dans l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien, le bureau d'étude GEONAT a estimé que 16 zones nécessitent une renaturation sur le cours d'eau principal de la Sédelle. Le coût unitaire de la renaturation du lit du cours d'eau est de 800 €

Priorité	1 à 3
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de zones à renaturer sur le bassin versant en année n : Nombre de zones renaturées en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	Validation des services de police de l'eau
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA, Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	15 % (HT) Conseil Général de la Creuse
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	12 800, 00 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B2	Restauration de la dynamique fluviale
Fiche Action n° B2-2	GERER LES ATERRISSEMENTS		

Constat / Problématique	L'étude bilan du CRE a identifié des zones d'atterrissement à retirer. Ces zones d'ensablement entraînent un colmatage du milieu et une homogénéisation des habitats et des ressources alimentaires.
Cible	Cours d'eau du bassin versant du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action :</p> <p>Les atterrissements sont liés au méandrage. Toutefois sur le bassin versant les atterrissements sont aussi situés sur des linéaires rectilignes.</p> <p>Sur le bassin versant les atterrissements sont constitués uniquement de sable.</p> <p>Ces zones présentent un milieu uniforme et plat, souvent exempt d'abris ou de caches, ils sont alors peu propices à la vie aquatique.</p> <p>Les travaux consistent à enlever du sable accumulé au fond du lit mineur. Ce sable est placé hors d'atteinte des crues du cours d'eau.</p> <p>Avant toute intervention, une vérification de l'absence d'espèces faunistiques et floristiques dans la zone est effectuée.</p> <p>L'approche du matériel nécessaire au désensablement ne doit pas entraîner des détériorations des berges.</p>	Année 1 à 5
Objectifs chiffrés	<p>26 atterrissements ont été relevés comme néfastes au milieu par le bureau d'étude GEONAT lors de l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien.</p> <p>Il est préconisé de retirer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 atterrissements sur le cours d'eau de la Sédelle - 3 atterrissements sur le cours d'eau de la Cazine - 2 atterrissements sur le cours d'eau de la Brézentine

Priorité	1
Indicateurs de réalisation de l'action	<p>Nombre d'atterrissements présents sur le bassin versant :</p> <p>Nombre d'atterrissements présents sur le bassin versant à retirer :</p> <p>Nombre d'atterrissements retirés en année n+5 :</p>
Faisabilité / acceptabilité	Validation des services de police de l'eau
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA, Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	15 600, 00 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B3	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
Fiche Action n° B3-1	ARASER / DERASER DES SEUILS		

Constat / Problématique	Les seuils ralentissent la dynamique du cours d'eau, modifient les habitats aquatiques, réchauffent l'eau, et créent des zones d'érosion et de sédimentation.
Cible	4 Seuils présents sur le bassin versant du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action : Les propriétaires des 4 seuils à araser du territoire du SIASEBRE sont rencontrés, l'arasement de l'ouvrage est proposé. Face à un refus une proposition de gestion de l'ouvrage est effectuée.</p> <p>L'étude « Seuils et Ensablement » préconise 4 arasements de seuils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours d'eau La Sédelle : <ul style="list-style-type: none"> o Chemin de Fer (S5) 250 € o Lagune 2 (S12) 1 300 € o Moulin de la Folie (S 26) 2 100 € - Ru de la Breuil (6) 500 € 	Année 1 à 5
Objectifs chiffrés	L'arasement des seuils S5, S26 et 6 sont s'effectués en année 1 à 3 L'arasement du seuil S12 a lieu en année 4 ou 5

Priorité	1 à 3
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de propriétaires contactés Dans les seuils traités : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de seuils arasés : - Nombre de seuils pour lequel une convention de gestion a été signé :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires fonciers et validation ONEMA
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA, Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	30 % Agence de l'Eau Loire Bretagne avec l'avis technique de l'ONEMA 20 % Région Limousin
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou propriétaires
Coût prévisionnel TTC	5 000 €

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B3	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
Fiche Action n° B3-2	GERER LES SEUILS		

Constat / Problématique	Les seuils ralentissent la dynamique du cours d'eau, modifient les habitats aquatiques, réchauffent l'eau, et créent des zones d'érosion et de sédimentation.
Cible	Seuils présents sur le bassin versant du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action :</p> <p>Tous les propriétaires de seuils du territoire sont recensés. Il leur est proposé un arasement de l'ouvrage. Si le moulin a encore une réelle fonction une gestion de l'ouvrage est envisagée. Les seuils les plus concernés par cette action sont les ouvrages de moulin.</p> <p>Après une rencontre avec le propriétaire du seuil à gérer, une convention de gestion de l'ouvrage est établie. Elle concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La manipulation des vannes de manière régulière par les propriétaires ou les locataires des ouvrages - La périodicité est définie - Un suivi de la gestion sera effectué chaque année 	Année 1 à 3
<p>Objectifs chiffrés</p> <p>6 seuils sont des seuils de moulin et posent problème au milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sédelle : 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> o Moulin Porcher (S14) o Moulin Neuf (S15) o Moulin du Pin (S19) o Moulin de la Folie (S26) - Brézentine : 3 seuils <ul style="list-style-type: none"> o Moulin du Cros (B3) o Moulin Gayaud (B8) 	

Priorité	1
Indicateurs de réalisation de l'action	<p>Nombre de propriétaires contactés</p> <p>Dans les seuils traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de seuils arasés : - Nombre de seuils pour lequel une convention de gestion a été signée :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires fonciers et validation ONEMA
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA, Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou propriétaires
Coût prévisionnel TTC	Animation du technicien du SIASEBRE

Enjeu	Morphologie –Écologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet B	Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	OBJECTIF B3	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
Fiche Action n° B3-3	AMENAGER LES SEUILS		

Constat / Problématique	Les seuils ralentissent la dynamique du cours d'eau, modifient les habitats aquatiques, réchauffent l'eau, et créent des zones d'érosion et de sédimentation.
Cible	18 Seuils présents sur le bassin versant du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier		
<p>Méthodologie de l'action : Tous les propriétaires de seuils sont recensés pour proposer une gestion de l'ouvrage. Après une rencontre avec le propriétaire du seuil, une convention de gestion de l'ouvrage est établie. En cas de refus un aménagement du seuil est proposé en fonction de la nature du seuil et de son impact sur le milieu.</p> <p>L'étude « Seuils et Ensablement » préconise 18 seuils à aménager</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ○ Création de passe à bassins successifs pour 2 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Aval du pont Charraud (S25) 50 000 € - La Borde (B7) 50 000 € ○ Création de pré-barrages pour 7 seuils <ul style="list-style-type: none"> - La Carderie (S13) 20 000 € - Moulin Neuf (S15) 20 000 € - Terrain de Foot (S17) 10 000 € + gestion des vannes - Moulin du Pin (S19) 20 000 € - La Jaussée (S20) 20 000 € - La Ribière (C3) 10 000 € </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire ou rehausser la hauteur de chute pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Moulin Gayaud (B8) 150 € - Cotes Chambon (B10) 150 € - Ru de la Rebeyrolle (2) 400 € - Ru de Mazeirat (3) 250 € ○ 1 seuil nécessite une étude plus approfondie <ul style="list-style-type: none"> - Moulin du Cros (B3) ○ Autres aménagements pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - L'Age Boireau (S21) 10 000 € (une brèche) - Masgellas (C1) 250 € (Déflecteurs) - Ru du Mas (4) 3 500 € (court-circuiter l'ouvrage) - La Forêt du Mont (C2) 150 € (passage préférentiel) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création de passe à bassins successifs pour 2 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Aval du pont Charraud (S25) 50 000 € - La Borde (B7) 50 000 € ○ Création de pré-barrages pour 7 seuils <ul style="list-style-type: none"> - La Carderie (S13) 20 000 € - Moulin Neuf (S15) 20 000 € - Terrain de Foot (S17) 10 000 € + gestion des vannes - Moulin du Pin (S19) 20 000 € - La Jaussée (S20) 20 000 € - La Ribière (C3) 10 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire ou rehausser la hauteur de chute pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Moulin Gayaud (B8) 150 € - Cotes Chambon (B10) 150 € - Ru de la Rebeyrolle (2) 400 € - Ru de Mazeirat (3) 250 € ○ 1 seuil nécessite une étude plus approfondie <ul style="list-style-type: none"> - Moulin du Cros (B3) ○ Autres aménagements pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - L'Age Boireau (S21) 10 000 € (une brèche) - Masgellas (C1) 250 € (Déflecteurs) - Ru du Mas (4) 3 500 € (court-circuiter l'ouvrage) - La Forêt du Mont (C2) 150 € (passage préférentiel) 	Année 1 à 5
<ul style="list-style-type: none"> ○ Création de passe à bassins successifs pour 2 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Aval du pont Charraud (S25) 50 000 € - La Borde (B7) 50 000 € ○ Création de pré-barrages pour 7 seuils <ul style="list-style-type: none"> - La Carderie (S13) 20 000 € - Moulin Neuf (S15) 20 000 € - Terrain de Foot (S17) 10 000 € + gestion des vannes - Moulin du Pin (S19) 20 000 € - La Jaussée (S20) 20 000 € - La Ribière (C3) 10 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire ou rehausser la hauteur de chute pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - Moulin Gayaud (B8) 150 € - Cotes Chambon (B10) 150 € - Ru de la Rebeyrolle (2) 400 € - Ru de Mazeirat (3) 250 € ○ 1 seuil nécessite une étude plus approfondie <ul style="list-style-type: none"> - Moulin du Cros (B3) ○ Autres aménagements pour 4 seuils <ul style="list-style-type: none"> - L'Age Boireau (S21) 10 000 € (une brèche) - Masgellas (C1) 250 € (Déflecteurs) - Ru du Mas (4) 3 500 € (court-circuiter l'ouvrage) - La Forêt du Mont (C2) 150 € (passage préférentiel) 		
Objectifs chiffrés	<p>Sur la Sédelle 5 seuils (S25, S13, S17, S20 et S21) seraient à aménager = 150 000 €</p> <p>Sur la Cazine 3 seuils (C3, C1 et C2) seraient à aménager = 10 400 €</p> <p>Sur la Brézentine 2 seuils (B7 et B10) seraient à aménager = 50 300 €</p> <p>Sur les affluents 3 seuils (2, 3 et 4) seraient à aménager = 4 150 €</p>		

Priorité	2
Indicateurs de réalisation de l'action	<p>Nombre de propriétaires contactés</p> <p>- Nombre de seuils aménagés</p>
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires fonciers et validation ONEMA
Appuis techniques possibles	DDAF 23 (SPE), ONEMA
Engagements des partenaires financiers	<p>30 % Agence de l'Eau Loire Bretagne avec l'avis de l'ONEMA</p> <p>20 % Région Limousin</p>
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou propriétaires
Coût prévisionnel TTC	214 850 €

VOLET C : PRESERVATION ET GESTION DE LA
FONCTIONNALITE DES ZONES HUMIDES

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C1	Recenser les zones humides
Fiche Action n° C1-1	RECENSER LES ZONES HUMIDES		

Constat / Problématique	Dégradation des fonctions hydrologiques des zones humides
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action	Calendrier
<p><u>Méthodologie de l'action :</u></p> <p>Un recensement des zones humides (prairies humides et/ou mégaphorbiaies, ...) est effectué à l'aide de l'outil cartographique de l'Agence de l'Eau et de la Région Limousin. Une vérification de terrain de chaque zone est nécessaire.</p> <p>Une cartographie précise sur la nature de la végétation est établie par le SIASEBRE et permet un point zéro pour constater les différentes évolutions.</p> <p>Lorsque les zones humides sont recensées le technicien du SIASEBRE contacte et rencontre les propriétaires. Une identification des pratiques et des chargements du bétail permet de prioriser les parcelles à préserver.</p> <p>Des MAE sur la protection des zones humides sont proposées à l'exploitant suite à un diagnostic individuel d'exploitation.</p> <p><i>Le diagnostic individuel d'exploitation et l'adhésion à la MAE ne sont pas obligatoires. L'exploitant peut faire le choix de gérer les zones humides de façon environnementale sans entrer dans la procédure de MAE.</i></p>	Année 1 à 3
Objectifs chiffrés	Avoir rencontré les propriétaires des zones humides identifiées

Priorité	1
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de zones humides recensées sur le territoire du bassin versant : Nombre de personnes sensibilisées sur le rôle de ressource en eau de la zone humide : Nombre de zones humides prise en compte avec une procédure de gestion en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, SIASEBRE, CREN du Limousin, DDAF 23, ONEMA, Fédération de Pêche de la Creuse et EPTB de la Vienne
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	Animation SIASEBRE

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C1	Recenser les zones humides
Fiche Action n° C1-2	ETABLIR UNE HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES		

Constat / Problématique	Dégradation des fonctions hydrologiques des zones humides
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action	Calendrier
<p><u>Méthodologie de l'action :</u> Suite aux résultats de la fiche C1-1, il est nécessaire pour chacune des zones humides recensées de mettre en avant sa fonction et son intérêt à la préservation. Les critères relevés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecrêtage des crues / zone tampon ; - Erosion ; - Ensablement ; - Ressource en eau ; - Epuration du milieu / filtre. <p>Toutes ces zones sont cartographiées et hiérarchisées par le SIASEBRE pour définir les zones à préserver en priorité.</p> <p>Le SIASEBRE contacte et rencontre les propriétaires. Il sensibilise aux bonnes pratiques de gestion et communique sur l'intérêt de préserver ces milieux (ressource en eau, zone tampon, ...).</p> <p>Un diagnostic individuel d'exploitation est proposé à l'exploitant ainsi que des MAE sur la protection des zones humides.</p> <p><i>Le diagnostic individuel d'exploitation et l'adhésion à la MAE ne sont pas obligatoires. L'exploitant peut faire le choix de gérer les zones humides de façon environnementale sans entrer dans le procédure de MAE.</i></p>	Année 1 à 3
Objectifs chiffrés	Maintenir les zones expansion de crues identifiées en l'état

Priorité	1
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de zones avec un intérêt morphologique recensées sur bassin versant : Nombre de zones avec un intérêt hydrologique recensées sur bassin versant : Nombre de zones avec un intérêt qualité d'eau recensées sur bassin versant :: Nombre de personnes sensibilisées sur le rôle de ressource en eau de la zone humide : Nombre de zones ayant un programme de gestion en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, SIASEBRE, CREN du Limousin, DDAF 23, ONEMA, CG23, Région Limousin, Fédération de Pêche de la Creuse et EPTB de la Vienne
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	Exploitant ou propriétaire
Coût prévisionnel TTC	Animation SIASEBRE

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C2	Préservation de la fonctionnalité des zones humides
Fiche Action n° C2-1	ACQUERIR LES ZONES HUMIDES		

Constat / Problématique	Beaucoup de zones humides subissent des modifications
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action :</p> <p>Les fiches actions C1-1 et C1-2 identifient des zones remarquables comme les mégaphorbiaies (20 ha), d'autres qui ont un intérêt de préservation de la qualité de l'eau ou qui jouent un rôle tampon en période de fortes intempéries. Il est alors nécessaire de les préserver en l'état.</p> <p>Pour une préservation certaine le SIASEBRE ou les communes achètent ces terrains et établissent un programme de gestion de la zone humide remarquable.</p> <p>Ces zones ont un rôle pédagogique ou de protection de la santé publique.</p> <p>Pour ne pas laisser le milieu se refermer, une convention est établie avec un agriculteur local.</p>	Année 4 à 5
Objectifs chiffrés	Acheter les zones identifiées comme remarquables susceptibles menacées d'assèchement ou de fermeture du milieu et ayant un rôle important dans le fonctionnement hydrologique sur le bassin versant.

Priorité	3
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de zones remarquables identifiées sur le territoire du bassin versant : Nombre de personnes sensibilisées sur le rôle de ressource en eau de la zone humide : Nombre de zones remarquables achetées en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse et CREN du Limousin
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE ou Communes
Coût prévisionnel TTC	0,25€/m ²

Enjeu	Morphologie –Écologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C2	Préservation de la fonctionnalité des zones humides
Fiche Action n° C2-2	METTRE EN PLACE DES MAE TERRITORIALISEES SPECIFIQUES A LA GESTION DES ZONES HUMIDES		

Constat / Problématique	Changements de pratiques agricoles, certaines zones humides subissent des dégradations (pratiques inadaptées, assèchement, ...)
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action		Calendrier
<p>Méthodologie de l'action :</p> <p>La fonction de certaines zones humides est modifiée par des pratiques qu'il est nécessaire de réviser.</p> <ol style="list-style-type: none"> Proposer à l'exploitant d'effectuer un diagnostic individuel d'exploitation, Proposer des MAE qui limitent l'impact des pratiques agricoles néfastes aux zones humides <p>Les MAE éligibles à cette action seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> LINEA 06 : Entretien des fossés et rigoles MILIEU 01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables 40,57€/an/ha HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes 33€/ha/an HERBE 09 : Gestion pastorale 53€/ha/an HERBE 11: Absence de pâturage et de fauche en période hivernal sur prairies humides 32 €/ha/an 		Année 1 à 3
Objectifs chiffrés	<p>Sur les cours principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sédelle : les tronçons sont à identifier Cazine : le tronçon C Brézentine : le tronçon D 	<p>Sur les affluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sédelle : 12 zones ont des rigoles ou des fossés drainants Cazine : 26 zones ont des rigoles ou des fossés drainants Brézentine : zones ont des rigoles ou des fossés drainants

Priorité	1
Indicateurs de réalisation de l'action	<p>Nombre de parcelles ayant des rigoles :</p> <p>Nombre de propriétaires sensibilisés :</p> <p>Nombre d'adhésion à la mesure MAE LINEA 06 :</p> <p>Nombre d'exploitants qui ont changé leur pratique :</p>
Faisabilité / acceptabilité	Accord des propriétaires
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, SIASEBRE
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	Exploitant ou propriétaire
Coût prévisionnel TTC	Cf fiche animation agricole

Enjeu	Morphologie –Ecologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C3	Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides
Fiche Action n° C3-1	REALISER UN GUIDE DE BONNE GESTION DES ZONES HUMIDES		

Constat / Problématique	Suite à un constat alarmant de modifications (drainage, fossés drainants, rigoles, terrain constructible,...) de zones humides, il est nécessaire de communiquer sur leurs rôles.
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action : Sur le territoire du SIASEBRE environ 3 500 ha de zones humides sont recensées par la Région Limousin. Une carte identifiant les zones humides du bassin versant est éditée. Sur ce guide sont mis en avant tous les rôles de la zone humide ainsi que les bonnes pratiques de gestion. Un inventaire des espèces animales et végétales se trouve dans le guide (photos, espèces, protection,...) Il est tenu compte des résultats du CASDAR « milieux humides agricoles » co-financé par la région et l'agence de l'eau.</p>	Année 3 à 5
Objectifs chiffrés	Le guide est transmis à tous les habitants du bassin versant et une présentation en milieu scolaire est effectuée.

Priorité	3
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de guides édités : Nombre de personnes sensibilisées par ce documents : Nombre de zones humides préservées :
Faisabilité / acceptabilité	Communication
Appuis techniques possibles	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Fédération de Pêche de la Creuse et EPTB de la Vienne, Région Limousin, DDAF 23 (SPE), ONEMA
Engagements des partenaires financiers	50 % Agence de l'eau Loire -Bretagne
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	5 000 €

Enjeu	Morphologie –Écologie = Restauration des milieux aquatiques		
Volet C	Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Objectif C3	Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides
Fiche Action n° C3-2	PRESERVER LES ZONES HUMIDES PAR LES DOCUMENTS D'URBANISME LORS DE LEUR ELABORATION OU LEUR REVISION		

Constat / Problématique	Les zones humides subissent souvent des modifications. Le rôle des zones humides est important pour la ressource en eau. Il est nécessaire de les intégrer dans les documents d'urbanisme.
Cible	Zones humides du bassin versant

Description de l'action	Calendrier
<p>Méthodologie de l'action : Les communes sont de plus en plus confrontées aux problèmes d'inondations ponctuelles, il est nécessaire de sensibiliser les maires aux rôles des zones humides. Pour se faire le guide est distribué dans toutes les communes. Des réunions sont mises en place afin de sensibiliser les élus locaux à la préservation de la zone humide. Les zones humides sont prises en compte dans les documents d'urbanisme. Des cartes détaillées par communes sont fournies aux collectivités.</p>	Année 2 à 5
Objectifs chiffrés	Avoir des mentions zones humides sur les cadastres ou plan d'urbanisme sur les 15 communes du bassin versant

Priorité	2
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de zones humides identifiées sur le territoire du bassin versant : Nombre de maires sensibilisés sur le rôle de ressource en eau de la zone humide : Nombre de zones humides identifiées sur les documents d'urbanisme en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	Volonté des élus locaux
Appuis techniques possibles	CRENL, Région Limousin, EPTB de la Vienne
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel	Animation SIASEBRE